

SCI 154-156 AVENUE DE ST MEDARD
SCI au capital de 3000 EUROS
Siège social : 154-156 avenue de St Médard
33320 EYSINES
RCS BORDEAUX numéro 832 352 314

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

30 MARS 2022

**autorisation à cession de parts sociales
constatation de la réalisation de la cession de parts sociales
Agrément nouvel associé**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 30 mars 2022 à 14 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation verbale faite par la gérance.

Sont présents :

- | | | |
|---|----|-----|
| - Madame RICARD Lia propriétaire de 15 parts | ci | 15. |
| - Monsieur DI MAGGIO Yann propriétaire de 1 part | ci | 1. |
| - Monsieur MAZAUX Timéo, Hugo, représenté par ses représentants légaux, Monsieur Mazaux Bertrand et Madame RICARD Lia | | |

Total 30 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée générale est présidée par Madame RICARD Lia, gérante.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

BH
CR

Compétence de l'assemblée générale extraordinaire:

- autorisation à cession de parts sociales et agrément sous réserve de la réalisation de la cession des parts.
- constatation de la réalisation de la cession des parts.
- modification des statuts.

Compétence de l'assemblée générale ordinaire

- pouvoirs

Il dépose sur le bureau les documents suivants:

- les statuts.

Enfin, la discussion est ouverte.

- Monsieur DI MAGGIO Yann indique:

Il envisage de céder :

- 1 part sociale à Monsieur MAZAUX Timéo, Hugo, représenté par ses représentants légaux, Monsieur Mazaux Bertrand et Madame RICARD Lia, sous réserve pour lui d'obtenir l'agrément des associés.

Si la cession se réalise, il conviendra ensuite de modifier les statuts pour tenir compte de la réalisation de ces opérations,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

I – COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – AUTORISATION A CESSION DE PARTS SOCIALES ET AGREMENT ET NANTISSEMENT

L'assemblée autorise les cessions par :

- Monsieur Yann DI MAGGIO à Monsieur MAZAUX Timéo, Hugo, représenté par ses représentants légaux, Monsieur Mazaux Bertrand et Madame RICARD Lia d'une part sociale dont il est propriétaire et dans les proportions qui lui plaira, moyennant un prix qui sera payable à terme, la cession devant être assortie si nécessaire d'un nantissement

PM 4/11 CR

de parts sociales.

L'assemblée agréée Monsieur MAZAUX Timéo, Hugo, représenté par ses représentants légaux, Monsieur Mazaux Bertrand et Madame RICARD Lia comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 1^{er} avril 2022.

Cette résolution est adoptée de la manière suivante: à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA REALISATION DES CESSIONS DE PARTS SOCIALES.

L'assemblée prend acte que les cessions de parts sociales par Monsieur DI MAGGIO Yann au profit de Monsieur MAZAUX Timéo, Hugo, représenté par ses représentants légaux, Monsieur Mazaux Bertrand et Madame RICARD Lia et seront officialisées ce même jour, et qu'il y aura donc lieu de modifier l'article 7 des statuts.

Cette résolution est adoptée de la manière suivante: à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, à la réalisation des cessions de parts sociales et au changement du siège social dont il a été question ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les statuts de la manière suivante :

SCI 154-156 AVENUE DE ST MEDARD

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 30 mars 2022,

Etc.....

Article 7 - Souscription des parts composant le Capital Social.

Les parts composant le capital social sont souscrites en numéraires, à savoir :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Madame RICARD Lia | - 29 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 29 |
| - Monsieur MAZAUX Timéo | - 1 part en pleine propriété numérotée 30 |

Total égal au nombre de parts composant le Capital Social initial :

30 parts, ci.....30

YMM CR 27

Ces parts sont libérées dans les conditions prévues aux présents statuts.

Cette résolution est adoptée de la manière suivante : à l'unanimité des associés

II – COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

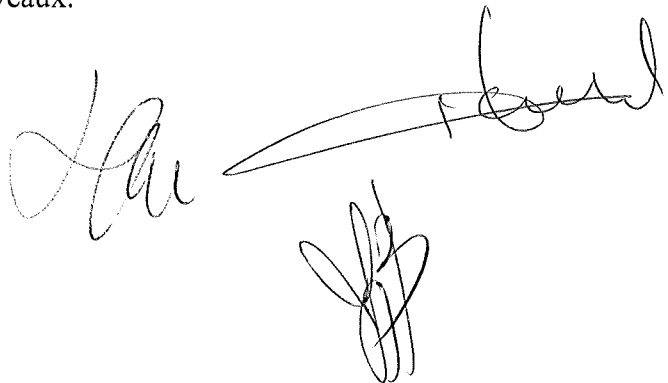
QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame RICARD Lia à l'effet d'effectuer toutes formalités prescrites par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés anciens et nouveaux.

Three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a cursive 'Lia'. The second signature in the middle is a long, horizontal, stylized signature. The third signature on the right is a more compact, cursive signature.